

13 juillet 2006

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait éventuellement suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des titres de la société.

BRIOCHE PASQUIER

(Eurolist)

- 1 - Le 11 juillet 2006, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré recevable l'offre publique de retrait éventuellement suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société BRIOCHE PASQUIER au prix de 65 € par action, déposée par Portzamparc Société de Bourse agissant pour le compte de la société Pasquier SA (cf. Décision et Information 206C1400 du 11 juillet 2006).

La note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait éventuellement suivie d'un retrait obligatoire a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (visa n° 06-259 du 12 juillet 2006) et a été diffusée ce jour, le 13 juillet 2006.

En conséquence, l'offre publique de retrait sera ouverte du **17 au 28 juillet 2006 inclus**.

Euronext Paris SA publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

Il est précisé qu'au vu des conditions posées par l'article L.433-4 II du code monétaire et financier pour le retrait obligatoire, celui-ci sera mis en œuvre au vu du résultat de l'offre publique de retrait et à la condition que l'initiateur justifie d'une détention supérieure à 95% du capital, selon les dispositions de l'article 237-8 du règlement général.

- 2 - L'Autorité des marchés financiers a demandé à Euronext Paris SA de reprendre la cotation des actions BRIOCHE PASQUIER le 17 juillet 2006.